COMPTE-RENDU de la réunion préparatoire à l’enseignement de l’escalade

Date : ……………. Ecole : ……………………………………….

1. Présentation des personnes présentes - Liste de présence
2. Introduction : les enjeux de l’escalade :

L’enjeu est de développer les capacités d’adaptation de l’élève face à un nouvel environnement (la structure d’escalade) qui le confronte à des incertitudes (où les repères et les réflexes sont perturbés). Il s’agit d’intégrer des principes d’efficacité (habiletés motrices) permettant de s’adapter à un environnement inhabituel et incertain.

1. Textes réglementaires :
* Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015, socle commun de connaissances, de compétences et de culture
* Programmes d’enseignement de l’école primaire B.O. spécial n°11 du 26 novembre 2015
* Programmes d’enseignement de l’école maternelle B.O. spécial n°2 du 26 mars 2015
* Cadre règlementaire EPS 68
1. Les apprentissages :

Ils se feront sur 3 plans :

Sur le plan moteur, l’élève doit mettre en œuvre des capacités :

* D’équilibre (varier les appuis, construire un équilibre adapté aux contraintes du milieu, changer de direction, ne pas chuter...).
* De coordination : se déplacer en coordonnant l’action des bras et des jambes.

Sur le plan cognitif :

* Lire le milieu (décoder) et adapter son déplacement au regard de ses contraintes et de ses ressources du moment, anticiper pour prévoir un déplacement en parcours d’escalade.
* Traiter de l’information pour choisir et prendre rapidement des décisions.
* Réguler et s’auto-évaluer pour réajuster son projet de déplacement.

Sur le plan affectif

* Contrôler et gérer ses émotions (oser prendre des risques, s’affirmer, accepter de renoncer...) ;
* Rester lucide dans l’effort
1. L’organisation du cycle d’apprentissage :
2. Niveaux et classes concernés, calendrier

Les classes suivantes seront concernées par l’enseignement de l’escalade :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Niveau(x) de classe | Enseignant | lieu | Périodenb de séances | Jour et horaires |
|  |  |  | Du…. au ….….séances | De …h… à …h… |
|  |  |  | Du…. au ….….séances | De …h… à …h… |

Chaque séance contiendra en moyenne…. min. de pratique sportive dans l’activité escalade.

1. Transports
* Le transport est organisé par…. Le coût total du transport s’élève à …€, il sera pris en charge par…
* Le bus prendra les élèves devant l’école…min avant la séance. Un enseignant comptera les élèves à la montée dans le bus puis dans le bus.
* Un adulte … *(nom, ou rôle)* descendra en premier à l’arrivée à la salle d’escalade et canalisera les élèves à la descente.
* En cas d’impossibilité de se rendre à la salle d’escalade, un enseignant ou le directeur contactera directement la structure et le cas échéant, le transporteur.
1. Coût / financement

Le coût des séances s’élève à …€, il sera pris en charge par…

Rappel du **principe de gratuité (BO n° 15 du 12 avril 2001)** le cas échéant.w

1. Tenue
* Une tenue de sport adaptée est obligatoire (jogging, t-shirt, sweat-shirt)
* Baskets propres ou chaussons (à éviter car les talons s’enlèvent)
* Tous les bijoux seront retirés chez les élèves et les adultes afin d’éviter de rester accroché
* Les élèves aux cheveux longs auront les cheveux attachés.
1. **L’organisation de la sécurité :**
2. Règlement intérieur de la structure
3. Configuration de la salle
4. Restriction dans l’activité

L’escalade sur des voies de plusieurs longueurs et la pratique de la via ferrata sont interdites.

**L’escalade « en tête »** ne figure pas au programme des activités de l'école primaire, sa pratique est donc interdite.

1. Préconisations de hauteur en escalade en bloc :

Par « escalade en bloc » on entend une forme d’escalade qui ne nécessite pas de matériel spécifique de sécurité.

* **Maternelle, CP et CE1** : hauteur maximale (aux mains) matérialisée par une ligne située à 2 m du sol
* **CE2 et cycle 3** : hauteur maximale (aux mains) matérialisée par une ligne située à 2 m 50 du sol

1. Préconisations pour la pratique de l’escalade en moulinette

Par « escalade en moulinette » on entend une forme d’escalade qui nécessite un assurage grâce à une corde en place, passant par un relais.

* Maternelle, CP et CE1 : l’adulte assure systématiquement la montée et la descente.
* CE2 et Cycle 3 : si les élèves assurent, ils sont par groupes de 3 (1 grimpeur, 1 assureur et 1 contre-assureur). Prévoir 1 adulte pour 2 groupes de 3 élèves. L’organisation spatiale doit lui permettre d’intervenir et de saisir les cordes à tout moment.
1. Informations sur le matériel à disposition à la salle
	* Utilisation de baudriers, cordes, système d’assurage et de mousquetons
	* CE2 et Cycle 3 : système d’assurage type panier, tube ou reverso.
2. Consignes en cas d’accident ou d’incident
* Prise en charge de la victime
* Appel au SAMU (15) si besoin,
* Appel au directeur de l’école et aux parents.
1. **L’organisation pédagogique :**
2. Équipe d'encadrement :
	* *Taux d’encadrement*

Le taux d’encadrement est à prévoir sur les bases suivantes (au minimum) :

- **En maternelle ou pour tout groupe classe comprenant des élèves de maternelle :**

* + Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
	+ Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

**- Pour les 2 autres cycles :**

* + Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
	+ Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.
	+ **Sortie sur site naturel extérieur :**

L’enseignant et au moins un intervenant extérieur titulaire d’une qualification professionnelle dans l’activité. Le taux d’encadrement (tableau ci-dessus) doit être respecté.

* + *Les bénévoles agréés*

Noms des intervenants extérieurs bénévoles : ….

Dates des interventions de chacun : éventuellement tableau des interventions en PJ si roulement.

1. Agrément des intervenants extérieurs : rôle et signification de l’agrément :

Il est obligatoire pour toute intervention dans une classe en aide à l’enseignement.

La participation à une session d’information et de vérification des compétences pour l’exercice de l’escalade, organisée par l’Education Nationale, est indispensable.

Il implique une reconnaissance officielle : l’Etat les couvre au même titre que les enseignants.

Certes, l’enseignant reste toujours responsable de tous ses élèves, mais les intervenants ont également une responsabilité.

L’enseignant et les intervenants extérieurs préparent ensemble : le projet d’activité, la répartition des élèves, l’organisation conjointe de la sécurité durant la présente réunion de préparation.

**Les contenus de séances sont préparés par l’enseignant de la classe.**

1. Autre statut : les aides matérielles et à la sécurité :

Ces personnes n’assurent pas d’enseignement. Leur intervention est soumise à la simple autorisation du directeur.

Les adultes prévus pour l’aide matérielle et la sécurité ne comptent pas dans le taux d’encadrement.

1. Les élèves relevant d’un PAI

Les élèves **relevant d’un PAI,** dont la pathologie doit relever d’une attention particulière durant les séances doivent être signalés à chaque séance.

1. Organisation pratique d'une séance :
* Passage aux toilettes avant le départ
* Arrivée du bus
* Descente encadrée des élèves
* Rassemblement
1. Préparations écrites des séances :

L’enseignant est responsable de l’organisation pédagogique des séances, **pour tous les groupes** :

* + Préparation écrite des séances, pour lui-même et pour les intervenants bénévoles
	+ L’enseignant prévoira les contenus d’enseignement.
1. Évaluation des élèves

Il convient d’évaluer régulièrement le niveau atteint par chaque élève. Il n’est pas indispensable de consacrer une séance particulière à l’évaluation. Celle-ci peut se faire lors des séances, quand les élèves semblent capables de les réussir.

Liste d’émargement

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom Prénom**  | **Qualité** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |